

Objet : Budget Primitif 2023

L'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 est soumis au vote aujourd'hui.

Conformément au débat d'Orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 30 janvier dernier, le projet de BP 2023 confirme les choix pris par le Syndicat et traduit les grandes orientations suivantes :

- Un contexte économique et législatif **renforçant les contraintes financières** du Sigidurs : hausse de la TGAP, l'inflation sur nos révisions contractuelles des prix de nos marchés d'exploitation qui découle de la croissance économique que nous rencontrons à l'issue de la crise sanitaire, hausse d'activité sur nos équipements notamment le service des déchèteries (une hausse des tonnages).
- Mais malgré ces facteurs, une gestion rigoureuse du syndicat avec une **bonne maîtrise** des dépenses réelles toutes sections confondues qui devrait nous permettre de maintenir à **+0,88 %** par rapport au BP 2022 (rappel : inflation 2023 prévisionnelle : +3,5 %).
- Concernant les recettes, elles sont prévues à **la hausse** cette année malgré un contexte d'**incertitude** avec la crise énergétique : la revente de l'électricité affiche une augmentation non négligeable (+1,6 M€) liée au contrat d'achat de l'énergie produit par le CVE avec Total Energie /Solvay.
- Le syndicat va poursuivre sa politique d'investissement sur le territoire, de façon **maîtrisée** avec un montant de dépenses, hors dette, de **9,75 M€**, avec comme priorité développement **de nos équipements** par des travaux d'améliorations techniques dont la couverture architecturale du CVE (1,2 M€), l'acquisition foncières et travaux en vue de Gonesse 2 (1,1 M€).
- Les efforts de gestion du Sigidurs lui permettent de maintenir une très **bonne capacité d'autofinancement** (excédent de trésorerie à **21,6 M€ début 2023**) afin de **financer nos projets structurant** tout en poursuivant notre désendettement (**32 M€ fin 2023**). Cette année encore, nous ne faisons pas **appel à l'emprunt** (dernier emprunt datant de 2012). La stratégie du syndicat s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire financière solide, qui intègre un bon niveau de solvabilité financière, éloigné du seuil d'alerte des collectivités territoriales. Il s'agit ainsi de préserver les capacités d'action futures et les marges de manœuvres destinées à faire face à de nouveaux aléas conjoncturels :
 - Un niveau **d'épargne brute** satisfaisant qui permet d'être au-dessus de la moyenne des indicateurs de référence : **4,8 M€ en 2023**
 - On dégagerait une épargne nette positive à **1,5 M€**
 - Notre capacité de désendettement s'établirait au **maximum** à 6,8 ans (seuil d'alerte fixé à 12 ans)
 - Notre taux d'épargne brute serait de **8%**.

1. Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du budget

- La prise en compte de la loi de Finance 2019 avec la trajectoire de la TGAP
- L'application de la nouvelle fréquence des révisions des prix de nos marchés : en trimestrielle
- Le maintien du plafond à 145 €/MWh comme énoncé dans le sous amendement voté par le Gouvernement lors de la construction budgétaire 2023 au niveau des recettes : rester prudent en attendant le décret d'application.

2. Prévisions budgétaires 2023

a) Structure du budget

Le budget primitif 2023 s'établit à **84,85 M€** en dépenses réelles et à **66,75 M€** en recettes réelles.

Le volume global du budget en intégrant les mouvements d'ordre s'élève à **89,83 M€**

b) En Fonctionnement

RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **61,95 M€** contre **58,82 M€** au BP 2022 hors excédent reporté de **14,12 M.**

Les recettes se répartissent de la manière suivante :

- Participations des EPCI : **43,99 M€** soit **+1,05 M€** par rapport à l'an passé
- Soutiens : **3,3 M€**
- Recettes d'exploitations : **13,26 M€** soit **+ 2 M€** par rapport à l'année dernière
- Autres : **1,37 M€** liés aux rachats des bacs et les pénalités (1,2 M€ de pénalité à SAREN)

DEPENSES :

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à **70,69 M€** en 2023, et se répartissent de la manière suivante :

- Pôle Prévention et Sensibilisation : **0,58 M€**
- Pôle Collecte : **26,03 M€**
- Pôle Traitement et Valorisation : **39,88 M€**
- Pôle Administration générale : **4,20 M€**

✓ Focus sur les dépenses de personnel

Sur l'ensemble du syndicat, la masse salariale pour 2023 est estimée à **4,47 M€** soit **+100 K€ (+2,20 %)** par rapport au BP 2022. Elles intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume relatif aux moyens humains supplémentaires, en année pleine, restant contenu par une politique d'optimisation et d'ajustement des effectifs.
- un effet salaire lié au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP, CIA...)
- La masse salariale absorbera également l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022 : **+3,5 %**

c) En investissement

DEPENSES :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à **13,76 M€** et **10,46 M€** hors **remboursement de la dette** (prévu à **3,30 M€**). Le Sigidurs souhaite maintenir un **programme maîtrisé d'investissements** avec comme priorités les travaux d'amélioration techniques de nos équipements (3,9 M€), les dépenses liées à la couverture architecturale du CVE (1,2 M€) dont la maîtrise d'œuvre est estimée à 885 K€, l'achat des bornes enterrées / bacs (4 M€), la poursuite de l'acquisition des parcelles pour la déchèterie de Gonesse + travaux (1,1 M€), l'acquisition du terrain DOUS pour 995 K€, la réhabilitation du CATI pour 260 K€.

RECETTES :

Compte-tenu de l'**autofinancement généré**, aucun **besoin d'emprunt** est inscrit au BP 2023.

Il est toutefois prévu de **capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement** à hauteur de **4 M€**, au regard d'un manque de recettes dans cette section, dans le cadre du financement des investissements pluriannuels tels qu'exposés dans le cadre du DOB 2023.

Le FCTVA est estimées à **800 K€** pour 2023.

Conclusion

Tel est le projet du budget primitif 2023 à partir duquel le Conseil syndical l'a voté à l'unanimité le 20/03/2023.